



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

DÉLIBÉRATIONS :

N° 2024-37 : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – PRÉVOYANCE – APPROUVÉE

Le conseil municipal décide de participer, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la protection sociale complémentaire – risques prévoyance souscrite par les agents titulaires ou stagiaires et les agents non titulaires. Une participation mensuelle d'un montant brut de 9 € sera versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une prévoyance labellisée.

N° 2024-38 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET 2024 – APPROUVÉE

Le budget est modifié comme suit :

- Ouvertures de crédits nécessaires

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 Compte 6811 – Dotations aux amortissements	+11 100.00	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 11 100.00	

Investissement	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 Compte 28188 – amortissement autre		+ 11 100.00
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement		-11 100.00

N° 2024-39 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL – APPROUVÉE

Le Conseil approuve l'adhésion de la Communauté de communes du Castelrenaudais et de la Communauté de communes Loches Sud Touraine au SIEIL pour la compétence « éclairage public ».

N° 2024-40 : ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU POLE EMPLOI PUBLIC DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'INDRE-ET-LOIRE – APPROUVÉE

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire met en place une convention cadre unique qui permettra d'adhérer globalement à travers une seule délibération à la majorité des missions, tarifées ou non, proposées par le Pôle Emploi Public du Centre de Gestion sans obligation de solliciter le CDG sur l'ensemble des missions proposées. Le conseil municipal adhère à cette convention à partir du 1^{er} janvier 2025.

N° 2024-41 : TRAVAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses Intitulé de l'opération	Montant H.T en €	Recettes		
		Sources	Montant	Taux
Création et remplacement de poteaux incendie	12 353,54 €	DETR	7 412,12 €	60 %
		Autofinancement	4 941,42 €	40 %
Total des dépenses	12 353,54 €	Total des recettes	12 353.54 €	100 %

N° 2024-42 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	35 000.00	50 %
Sous-total autofinancement		35 000.00	50 %
Conseil départemental	FDSR enveloppe socle	9 376.00	13.40%
Conseil départemental	FDSR enveloppe projet	25 624.00	36.60 %
Sous-total subventions publiques		35 000.00	50 %
TOTAL H.T		70 000.00 €	100 %

Questions diverses :

- **Réunion du CMJ**

Une réunion s'est tenue le 14 décembre 2024. Le CMJ nous informe qu'ils interviendront lors de la prochaine réunion du conseil municipal le mardi 21 janvier 2025 afin de proposer leurs idées pour la commune pour l'année 2025.

- **Tri des déchets ménagers**

Suite à la visite d'un élu du centre de tri de Parçay-Meslay, il est proposé de faire un rappel des règles de tri dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et sur l'application Panneau Pocket.

La maire,

Martine TARTARIN